

11 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir la présente offre par courriel datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

A. Rochehume le 8 Aout 2024

Pour le client

Nom : JACOB Franck
Titre : CHEF D'EXPLOITATION
BON POUR SOUSCRIPTION

Signature précédée de la mention : « Bon pour souscription »

12 - MON AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce mandat, vous autorisez Lucia à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Lucia. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique de MANDAT (cadre réservé Lucia) :

☐ CHORUS (Collectivités)

CODE ENGAGEMENT :

CODE SERVICE :

Débiteur (nom prénom adresse)
EARL JACOB FRUITS

Etablissement teneur du compte à débiter
BANQUE POPULAIRE

N° National d'émetteur
525972

COMPTE A DEBITER

IBAN FR76 1680 2001 8531 8052 13821 339
BIC CCBIFR33

Paielement : Récurrent/répétitif ☐

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SEPA

LUCIA
158 Allée des Ecureuils
34980 ST GELY DU FESC

Identifiant Créancier SEPA : FR20ZZZ525972

Prière de renvoyer cet imprimé en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne (RIB, RIP ou RICE)

En application de la loi n°78-17 en date du 06/01/78, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel

Nom et prénom du signataire :

JACOB Franck

Date :

8 Aout 2024

Signature :



Bulletin de souscription à retourner à

Lucia - 158 Allée des Ecureuils - 34980 ST GELY DU FESC - contact@lucia-energie.fr

Accompagné de la copie recto/verso de votre dernière facture d'électricité, de l'autorisation de prélèvement dûment remplie, et d'un RIB